

Décision portant nomination du jury pour le concours externe de recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe, branche d'activité professionnelle C (Sciences de l'Ingénieur et instrumentation scientifique), emploi-type Préparateur-trice en électronique, électrotechnique, session 2025, dans l'académie de RENNES.

Le président de l'UNIVERSITE BRETAGNE SUD (CONCOURS ITRF),

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2025 fixant les dates et modalités d'organisation des recrutements des adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans l'académie de RENNES, au titre de l'année 2025 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury pour le concours externe de recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans la branche d'activité professionnelle C (Sciences de l'Ingénieur et instrumentation scientifique), emploi-type Préparateur-trice en électronique, électrotechnique, au titre de l'année 2025, dans l'académie de RENNES :

Madame LECONTE Cécile, ingénieure d'études hors classe, présidente, Université de Rennes, Rennes.

Monsieur PERON Philippe, ingénieur d'études de classe normale, vice-président, Université Bretagne sud, Lorient.

Monsieur GARAND Christian, ingénieur d'études hors classe, expert, Institut national des sciences appliquées Rennes, Rennes.

Madame GAILLARD Fanny, ingénieure de recherche de 2ème classe, Lbcm Emr 6076 Centre national de la recherche scientifique, Quimper.

Madame BADOU LE GOC Aïcha, ingénieure d'études hors classe, suppléante, Muséum national d'histoire naturelle, Concarneau.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à _____, le _____